

Montfermeil le 10/01/2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le collectif des riverains de Franceville à Montfermeil fait part de l'assignation en justice des trois opérateurs (SFR, Bouygues, Orange) pour « trouble anormal du voisinage causé par les antennes relais du fait du risque sanitaire qu'elles engendrent pour les riverains» dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de football de compétition (Espace Eric Tabarly) supplanter d'antennes relais de téléphonie mobile dissimulées dans les poteaux d'éclairage.

Les riverains du quartier de Franceville à Montfermeil entendent protester contre la décision de la municipalité, prise en catimini, d'implanter des antennes relais de téléphonie mobile dans les poteaux d'éclairage d'un terrain de football de compétition **sans aucune information et concertation préalable de la population avoisinante comme il est recommandé dans la charte signée par les Maires de France avec les opérateurs.**

Notre avocat Maître Forget (déjà vainqueur d'une attaque en diffamation des opérateurs à l'encontre d'Etienne Cendrier – porte parole nationale des Robins des Toits – jugement du 02/05/2006 pour avoir dit : « en l'état actuel la téléphonie mobile est toxique pour la santé et que les opérateurs trichaient sur les mesures ») va tenter de prouver, pour la première fois en France, la dangerosité des émissions électromagnétiques des antennes relais de téléphonie mobile et donc demander le démontage de celles-ci.

Pour résumer la situation aujourd'hui en France, il faut rappeler les faits suivants:

- En 2003, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement (AFSSE) présente un rapport qui conclut à l'innocuité de la téléphonie mobile, mais certains experts de ce rapport avaient livré auparavant leurs conclusions dans un document d'un opérateur de téléphonie mobile (*Le Parisien, 17 avril 2003*)
- en 2005, après la démission du professeur Zmirou, directeur scientifique de l'AFSSE, le Président Guy Paillotin provoque la stupéfaction au Sénat quand il déclare la non-validité des expertises réalisées par l'AFSSE (*Le Parisien, 14 octobre 2005*)
- En 2006, les enquêtes effectuées par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et l'Inspection Générale de l'Environnement (IGE) sur les expertises de l'AFSSE, aujourd'hui AFSSET, révèlent des défaillances, des insuffisances, voire des irrégularités, et surtout que des experts rapporteurs avaient des liens directs ou indirects avec les opérateurs de téléphonie mobile (*Le Parisien, 13 septembre 2006*)

Aujourd'hui, il est clairement établi que les différents rapports de l'AFSSE /AFSSET sont considérés comme défaillants et caducs, donc non-opposables à la justice et à l'administration.

Alors dans moins de 8 semaines Le Tribunal de Grande Instance de Bobigny sera obligé de se prononcer sur l'innocuité ou non des antennes relais de téléphonie mobile.

Avant de conclure, **que pensez de l'immobilisme des dirigeants du Mas des Grands Saule, (Centre géré par l'Armée du Salut) hébergeant plusieurs dizaines d'adolescents et d'adultes atteints de handicaps mentaux et physiques lourds.** Centre situé à moins de cent mètres des antennes et dont le médecin en chef, informé depuis des mois sur les méfaits des champs électromagnétiques à très basse fréquence, n'a toujours émis la moindre opinion à ce sujet et n'en n'a toujours pas informé les tuteurs légaux de ses patients !

Alors si vous cherchez l'instigateur de tout ce remue ménage dans un quartier pavillonnaire calme et paisible de Montfermeil, appelez le 01 41 70 70 70 et demandez M. Le Maire.

Contacts presse :

M. Marty Martial : 06 28 07 76 44

M. Levavasseur Lionel : 06 22 40 74 95